

Mandat du Comité de formation régional des Prairies et des T.N.-O.

1. Objectif

Le Comité de formation régional, ci-après appelé le Comité, a pour objectif de donner des conseils stratégiques et des consignes à l'exécutif régional sur des sujets liés à la formation régionale. Les recommandations du Comité visent à établir un réseau de délégués syndicaux régional efficace.

2. Composition

- Le Comité est formé d'au plus quatre (4) membres choisis parmi les membres titulaires de l'exécutif régional dont parmi eux le représentant régional siégeant au Comité national d'apprentissage et de formation.
- Un membre du personnel régional de l'Institut fait également partie du Comité.
- C'est le représentant régional siégeant au Comité national d'apprentissage et de formation qui assure la présidence du Comité de formation régional.

3. Compétence

- Le Comité est autorisé par l'Exécutif régional à mener des activités dans les limites du mandat du Comité.

4. Responsabilisation

- Le Comité fait périodiquement rapport à l'exécutif régional de ses discussions et des activités envisagées ou menées, au besoin.
- Les procès-verbaux des réunions du Comité sont préparés et mis à la disponibilité de tous les membres de l'Institut, sur demande.

5. Fonctions et responsabilités

- Le Comité procède à l'examen et au contrôle des questions liées à la formation régionale et donne des conseils stratégiques à leur égard dans le but d'établir un réseau de délégués syndicaux dynamique et équilibré et de rendre l'IPFPC attrayant pour les bénévoles.
- Il donne des conseils à l'exécutif régional sur les programmes de formation de l'Institut ainsi que le recrutement et la formation des délégués syndicaux.
- Le Comité relève de l'exécutif régional.

6. Réunions

- Pour que le Comité puisse prendre des décisions, le quorum doit être atteint, c'est-à-dire qu'au moins deux membres de l'exécutif régional plus le représentant régional au Comité national des services aux membres doivent être présents.

Tous droits réservés © L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada